

LANCEMENT DE LA QUATRIÈME ÉDITION DES PRIX « MÉMOIRES VIVANTES »

Chandler, le 9 octobre 2019. – La MRC du Rocher-Percé est heureuse d'annoncer le lancement de la quatrième édition des Prix « **MÉMOIRES VIVANTES** ». Fort du succès remporté lors des trois dernières années, la MRC, avec son comité culturel du Rocher-Percé, est fière de lancer cette quatrième édition, avec un second partenariat avec la Fondation du patrimoine de Percé. Toutes les personnes qui désirent participer auront jusqu'au 20 novembre 2019, à 12 h, pour compléter et transmettre le formulaire officiel des prix « **MÉMOIRES VIVANTES** ».

Nous décernerons quatre prix; soit un prix de 500 \$ pour un projet en lien avec la jeunesse et un autre prix de 500 \$ pour un projet en lien avec les aînés ainsi qu'un grand prix de 2 000 \$, toute catégorie confondue. Il se rajoute, un prix de 500 \$ décerné par la Fondation du patrimoine de Percé pour un projet exclusivement réalisé sur le territoire de la ville de Percé. En 2018, « Madame Bolduc, paroles et musiques, L'INTÉGRALE » de madame Lina Remon, a remporté le grand prix, le « Camp Théâtre de l'Anse » le prix jeunesse, « La petite chapelle de St-Isidore » le prix Mention spéciale du jury et le « Camp de base Coin-du-Banc » le Prix Fondation du Patrimoine de Percé.

Pour participer, les personnes doivent respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Être un organisme sans but lucratif ou une entreprise privée dont le siège social ou la succursale se situe sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé ou un citoyen résident de la MRC du Rocher-Percé.
- Le projet présenté doit avoir une dimension publique au minimum sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.
- Le projet doit avoir été réalisé au cours des trois (3) dernières années.
- Le projet doit être en lien avec le patrimoine culturel matériel ou immatériel.

Les formulaires sont disponibles à compter d'aujourd'hui à la MRC du Rocher-Percé, aux 5 hôtels de ville ainsi qu'à la Maison de la Culture de Grande-Rivière. Les participants peuvent également utiliser le formulaire qui est en ligne au www.mrcrocherperce.qc.ca. La date limite pour la remise des formulaires est le **mercredi 20 novembre, à midi**. Un jury anonyme, composé de citoyens et d'artistes, choisira trois lauréats et l'annonce sera faite le 5 décembre prochain à l'Hôtel de ville de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

Il faut se rappeler que les bourses remises aux lauréats proviennent du Fonds culturel du Rocher-Percé. Ce Fonds culturel du Rocher-Percé se veut une poursuite du projet « *Pour ne pas en finir avec l'arrière-pays* ». Les sommes accumulées pour maintenir ce Fonds proviennent des revenus de la vente des livres édités en 2015. L'unique objectif de ce Fonds est la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.

-30-

Sources :
Samuel Méthot-Laflamme
Comité culturel
Bureau : 418 385-2100
info@maisondelaculture.org

Francis Dumont
Responsable du développement social et culturel
MRC du Rocher-Percé
Bureau : 418 689-6603
fdumont@rocherperce.qc.ca